



LES BAREMES

Quotidiens départementaux

Au 01 septembre 2011

Augmentation 0,70%

Valeur du point 16,1130 €

Fonctions	Coéf.	Salaires
Rédacteur en chef	230	3 705,99 €
Rédacteur en chef adjoint	190	3 061,47 €
Chef de service	160	2 578,08 €
Secrétaire de rédaction	140	2 255,82 €
Chef de centre	140	2 255,82 €
Reporter 2e échelon	135	2 175,26 €
Secrétaire de rédaction adjoint	130	2 094,69 €
Rédacteur détaché 2e échelon	130	2 094,69 €
Reporter 1er échelon	125	2 014,13 €
Rédacteur sténo 2e échelon	120	1 933,56 €
Reporter photo 2e échelon	120	1 933,56 €
Rédacteur détaché 1er échelon	120	1 933,56 €
Rédacteur polyvalent	120	1 933,56 €
Rédacteur 2e échelon (*)	115	1 853,00 €
Rédacteur sténo 1er échelon	110	1 772,43 €
Reporter photo 1er échelon	110	1 772,43 €
Rédacteur après deux ans de stage	110	1 772,43 €
<i>Rédacteur stagiaire</i>		
Stagiaire du 12e au 24e mois	100	1 611,30 €
Stagiaire du 1er au 12e mois	90	1 450,17 €

Les augmentations s'appliquent sur les salaires réels pratiqués ainsi que sur les tarifs des piges.

(*) Concerne le rédacteur ayant trois années d'ancienneté en plus du stage.